

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

26 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 18 mars 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 23 - présents : 23 - votants : 23

Présents : MM et Mmes : Goalec, Casu, Yvinec, Merdy, Quédec, Gallou, Marrec, Hernot, Marec Prigent, Tourbot F, Argouarch, Avetand, Bouillon, Brochain, Castrec, Coulier, Liard, Maubian, Nédélec, Péron, Séné, Tanguy, Tourbot N

Secrétaire de séance : M. MARREC André

ORDRE DU JOUR (1^{ère} partie)

1. Compte de gestion 2014
2. Compte administratif 2014
3. Affectation des résultats 2014
4. Vote des taux 2015
5. Budget primitif 2015

COMPTE DE GESTION 2014 : COMMUNE

M. Jean-Pascal HERNOT, Conseiller municipal délégué aux Finances, rappelle à l'assemblée qu'un compte de gestion est établi par budget par le Trésorier dans les 6 mois de la clôture de l'exercice. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Considérant que le compte de gestion de l'année 2014 de la Trésorerie concorde avec le compte administratif de 2014 de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. Jean-Pascal HERNOT, Conseiller municipal délégué aux Finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2014.

En section de fonctionnement, les dépenses étant de 1.590.659,77 € et les recettes de 2.117.469,26 €, il en résulte un excédent de fonctionnement de 526.809,49 €.

La section d'investissement présente des dépenses d'un montant de 850.785,48 € et des recettes de 697.951,78 € d'où un besoin de financement de 152.833,70 €.

Après que M. le Maire soit sorti de la salle, LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Adopte le compte administratif 2014.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 : COMMUNE

M. Jean-Pascal HERNOT, Conseiller municipal délégué aux Finances, propose à l'assemblée l'affectation de résultats suivante :

Afin de financer les investissements 2015, l'excédent de fonctionnement de 2014, d'un montant de 526.809,49 €, sera affecté à la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Autorise cette affectation de résultat.

VOTE DES TAUX 2015 : FISCALITÉ LOCALE

M. Jean-Pascal HERNOT, Conseiller municipal délégué aux Finances, précise que, pour l'année 2015, après étude en commission Finances, il a été décidé d'augmenter les taux de 1 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. HERNOT, par vote à l'unanimité,

Décide d'augmenter les taux d'imposition 2015, à savoir :

	<u>Taux</u>
Taxe d'habitation	10,66 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	12,17 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	32,17 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 : COMMUNE

M. Jean-Pascal HERNOT, Conseiller municipal délégué aux Finances, présente à l'assemblée les propositions du budget préparées par les différentes commissions et validées par la commission « Finances ».

Le budget primitif 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses à 2.027.931 € pour la section de fonctionnement et à 2.683.951,70 € pour la section d'investissement.

L'élaboration de ce budget repose :

- ✓ Sur la maîtrise des charges de fonctionnement courantes,
- ✓ Sur des recettes de fonctionnement impactées par la baisse des dotations de l'Etat de 2015 à 2017
- ✓ Sur une fiscalité maîtrisée (la plus basse de la Communauté des Communes du Pays de Landerneau – Daoulas)

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2015.